



Assemblée générale  
Conseil économique et social

Distr.  
GENERALE  
A/44/401 ✓  
E/1989/129  
18 juillet 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 12, 83, 85 et 87 de la liste  
préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET  
SOCIAL  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET  
DEVELOPPEMENT  
ACTIVITES OPERATIONNELLES DE  
DEVELOPPEMENT

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Deuxième session ordinaire  
de 1989  
Points 2, 8 et 13 de l'ordre  
du jour  
DEBAT GENERAL SUR LA POLITIQUE  
ECONOMIQUE ET SOCIALE  
INTERNATIONALE, Y COMPRIS  
L'EVOLUTION REGIONALE ET  
SECTORIELLE  
ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR  
LE DEVELOPPEMENT  
ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE  
ET AIDE HUMANITAIRE

Lettre datée du 18 juillet 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de Tchécoslovaquie auprès de l'Office des Nations Unies et des  
autres organisations internationales à Genève

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint des renseignements sur l'aide économique accordée en 1988 par la République socialiste tchécoslovaque aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale, et qui se rapportent à diverses questions pertinentes que le Conseil économique et social examine à sa seconde session ordinaire de 1989.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 83, 85 et 87 de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social, au titre des points 2, 8 et 13 de l'ordre du jour de sa seconde session ordinaire de 1989.

Le Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Pavel CHLUMSKY

\* A/44/50/Rev.1.

89-17781 2744R (F)

/...

4P.

ANNEXE

Aide économique accordée en 1988 par la Tchécoslovaquie aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale

La République socialiste tchécoslovaque prête une grande attention à la situation dans les pays en développement et aux efforts que ceux-ci déploient pour accélérer leur développement économique et social et pour améliorer leur position dans le cadre des relations économiques internationales et ne cesse d'intensifier et d'élargir ses relations de toute nature avec ces pays, sur la base des principes de l'égalité des droits et de l'avantage mutuel, du respect pour la souveraineté et l'indépendance des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

C'est sur cette base même que la Tchécoslovaquie a conclu avec de nombreux pays en développement des traités d'amitié et de coopération et un certain nombre d'autres accords contractuels dans les domaines politique, économique et culturel, dans ceux du commerce, de la science et de la technique, de l'éducation et des soins de santé, par l'intermédiaire d'organisations du secteur public et d'autres organismes. Elle développe par ailleurs ses relations avec les pays en développement dans les domaines économique, scientifique et technique par des voies multilatérales.

La Tchécoslovaquie se félicite de l'évolution positive récemment intervenue à l'échelle mondiale dans les domaines politique et militaire, car elle est convaincue que ces changements favoriseront notamment la mise en place de conditions toujours plus favorables à la recherche de solutions aux problèmes économiques difficiles que connaissent les pays en développement. Elle accueille avec satisfaction et suit avec une grande attention les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et particulièrement à la relance de la croissance et du développement économiques des pays en développement, et participe activement à l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

L'écart entre la situation économique des pays développés à économie de marché et celle des pays en développement continue à se creuser. L'égalité continue à faire défaut dans l'agencement des relations économiques internationales, ce qui a un effet négatif notamment sur les pays en développement. Les idées progressistes énoncées dans la Charte des Nations Unies, dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, dans la Déclaration et le Programme d'action sur le nouvel ordre économique international et dans d'autres documents des Nations Unies n'ont pas encore été pleinement appliquées à l'égard des pays en développement.

Consciente de cette situation, la Tchécoslovaquie a, conformément aux principes de sa politique étrangère, toujours accordé aux pays en développement une aide multiforme, et elle continuera à le faire, dans la mesure de ses possibilités, aux fins de créer des conditions propices à leur développement socio-économique et de résoudre les problèmes qui découlent de leur situation défavorisée dans l'économie mondiale.

Cette aide, qui a dépassé en 1988 1 % du revenu national de la Tchécoslovaquie, est acheminée vers des secteurs d'importance cruciale pour le futur développement économique des pays en développement, l'amélioration de leur position dans la division internationale du travail et dans le commerce mondial, et le renforcement de leur développement économique et social indépendant.

Le montant total de l'aide fournie par la Tchécoslovaquie aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale s'est élevé en 1988 à 6 313 millions de couronnes (korunas) tchécoslovaques, soit 1,06 % du revenu national pour l'année en question.

La Tchécoslovaquie fournit cette aide au développement sous diverses formes. L'une des modalités les plus importantes a consisté, en 1988 comme les années précédentes, à accorder des crédits publics et privés à des conditions favorables aux débiteurs; une part substantielle de cette aide était destinée à construire d'importants établissements industriels dans les secteurs de la production d'électricité, de l'extraction minière, de la construction, des industries textiles et alimentaires, de la métallurgie, etc.

Les crédits accordés au titre de l'aide ont été des crédits à long terme et à faibles taux d'intérêt que les bénéficiaires ont obtenu la possibilité de rembourser en livrant des produits de leurs pays respectifs. Dans un certain nombre de cas, les crédits ont été accordés à des conditions si favorables qu'il s'agissait pratiquement de dons.

La Tchécoslovaquie a également continué en 1988 de prêter aide aux pays en développement en assurant une formation gratuite à leurs ressortissants dans les établissements d'enseignement tchécoslovaques. Au 31 décembre 1988, 5 599 étudiants originaires de pays en développement, dont 1 805 de pays africains, suivaient des cours dans des universités, collèges ou écoles secondaires tchécoslovaques. Le total indiqué ci-dessus comprend 607 chercheurs, 104 étudiants du troisième cycle et 23 étudiants recevant une formation universitaire supérieure de caractère pratique.

En 1988, près de 35 000 ressortissants de pays en développement faisaient en Tchécoslovaquie des stages techniques de perfectionnement; on a également continué d'organiser des cours de brève durée destinés aux ressortissants de ces pays.

Comme les années précédentes, la Tchécoslovaquie a envoyé dans les pays en développement des experts chargés de les aider à améliorer en particulier leur situation économique. Au 31 décembre 1988, 1 193 experts tchécoslovaques travaillaient dans les pays en développement, dont 904 en Afrique et 93 dans les pays les moins avancés. Beaucoup d'entre eux y étaient envoyés aux frais de la Tchécoslovaquie.

La Tchécoslovaquie continue de croire que les problèmes actuels des pays en développement sont si nombreux que ces pays ne peuvent les résoudre tous par eux-mêmes et que la communauté internationale tout entière devrait participer à la recherche de solutions adéquates. Il convient d'aborder les problèmes qui

découlent du sous-développement des pays en développement en liaison étroite avec les efforts visant à résoudre les questions d'importance mondiale relatives au désarmement, à la réduction de la tension internationale, au passage de l'affrontement au dialogue et à la coopération internationale, au renforcement de la stabilité politique et de la paix dans le monde, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et aux mesures tendant à assurer la sécurité économique de tous les pays.

-----